



## Projet de piétonnisation la rue de Reims

Compte-rendu de la réunion de restitution de la concertation  
10 mai 2023

## Sommaire

<i>Préambule</i> .....	3
<i>L'intention politique</i> .....	3
L'ambition : concerter sur la faisabilité et les conditions de mise en œuvre du projet.....	3
Les invariants du projet .....	6
<i>Les propositions de la mairie en termes d'amélioration du cadre de vie de la Bastide</i> .....	6
<i>Zoom sur l'expérimentation proposée : une fermeture ponctuelle de la rue de Reims au cours des Nocturnes de l'été</i> .....	9
<i>Questions / Réponses suite à la présentation</i> .....	10
Remarques vis à vis des comptages.....	10
Remarques vis à vis des nuisances engendrées par les nocturnes.....	11
Remarques sur la localisation des animations rue de Reims.....	12
Remarques sur la démarche de concertation.....	13
<i>Conclusion de Raphaël Bernardin, Maire de Saint Sulpice</i> .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

## Préambule

55 personnes étaient présentes le 10 Mai dernier pour assister à la réunion de restitution de la démarche de concertation organisée de octobre à décembre 2022 pour réfléchir au projet de piétonnisation de la rue de Reims.

**Raphaël Bernardin**, Maire de St-Sulpice, **Laurent Saadi**, adjoint au maire au Rayonnement de la ville, **Jean François Robic**, chef de projet « Petites Villes de demain » et **Thierry Cabanis**, manager des commerces à la communauté de communes Tarn-Agout, étaient présent.e.s pour échanger avec les participant.e.s.

L'objectif était de **présenter les réponses apportées par l'équipe municipale** aux retours issus des deux ateliers de concertation, organisés le 3 octobre et le 5 décembre 2022 et **d'informer sur les actions** que la Ville de Saint-Sulpice envisage d'expérimenter sur la rue de Reims à l'été 2023.

A ce stade, M. Bernardin et M. Saadi ont bien rappelé **qu'aucune décision n'est prise aujourd'hui concernant la piétonnisation de la rue de Reims**.

La Ville souhaite d'abord répondre aux attentes citoyennes en proposant des actions pour améliorer le cadre de vie dans la rue, que le projet de piétonnisation se concrétise ou non.

Ensuite, faute de consensus sur le projet qui n'est ni complètement rejeté ni complètement soutenu au sein de la population, l'équipe municipale souhaite prendre le temps de continuer à réfléchir et de co-construire le projet. Pour cela, la Ville souhaite s'appuyer sur l'organisation des « Nocturnes », événement festif et convivial de concert sur la Rue de Reims, démarrées l'année dernière et reconduites cet été, pour tester et évaluer la fermeture temporaire de la rue de Reims.

## L'intention politique

### L'ambition : concerter sur la faisabilité et les conditions de mise en œuvre du projet

La réflexion sur la piétonnisation de la rue de Reims s'inscrit dans un projet plus global de redynamisation du centre-ville, portée par la mairie de St Sulpice en partenariat avec la Communauté de Communes Tarn-Agout.

L'ambition de la commune est bien de co-construire le dispositif avec les usagers, sur lequel rien n'est encore arrêté. Pour cela, deux ateliers ont été organisés pour aller à la rencontre des riverains et usagers :

- **Le 3 octobre 2022** : Un premier atelier proposait d'identifier les conditions de réussite et les points de vigilance du projet de piétonnisation de la rue de Reims.

En conclusion, les participant.e.s souhaitaient que 3 scénarios soient approfondis et étudiés pour mieux se prononcer :

- La piétonnisation de la rue de Reims ;
  - La piétonnisation de l'ensemble de la Bastide ;
  - Pas de piétonnisation
- **Le 5 décembre 2022** : Un second atelier permettait d'élaborer des hypothèses d'aménagement pour chacun des 3 scénarios identifiés en octobre.

## Les mots des élus

« Si le débat a en effet été mal posé, c'est parce qu'il a été repris par la presse. Le débat initial était bien autre, à savoir celui d'une redynamisation du centre-ville, qui passerait pour certains, par une piétonisation, pas uniquement la rue de Reims mais plutôt globale de la Bastide. Ce projet vient d'une étude que la commune a réalisé en 2019, annoncée publiquement, mais n'ayant reçu que 12 participant.e.s.

Cette étude urbaine, d'un coût de 65 000 euros pour la commune, avait pour objectif de proposer des scénarios à 5 ans, 10 ans, 30 ans de planification de l'aménagement du centre-ville, en prenant en compte l'évolution démographique de la ville (de 10 000 à 15 000 personnes). Les conclusions qui relevaient de cette étude étaient le départ de la voiture du centre de la bastide, au profit de plus d'espaces pour les modes actifs et les piétons. Or, la présence de cette voie de circulation vers le pont par la rue de Reims a fait débat au sein de l'équipe municipale, débat que nous avons souhaité ouvrir au débat public. Le rôle d'élus n'est pas de décider mais justement de porter les sujets dans l'espace public et de faire débattre les citoyens pour les rendre acteurs de leurs communes. Très vite, la presse a parlé de piétonisation, puis d'opposition entre commerçant.e.s et riverains.

Or, pour ce que j'observe ce soir, et ce pourquoi je souhaite vous remercier, c'est une écoute, et une qualité d'échanges. J'ai pris plaisir à vous écouter, à entendre des points de vue, de voir que tout le monde s'est écouté ce soir, en se respectant dans ses. Idées.

Je sens un cheminement, petit à petit, depuis la première réunion.

Nous entendons la problématique des garages rue du Château, la vigilance à avoir sur les nuisances nocturnes. Nous mettrons les moyens suffisants pour que se déroulent au mieux les Nocturnes.

Je proposerai même un rendez-vous avec les membres de l'ARCB pour envisager un soir sur la place, même si, les riverains de cette place s'expriment aussi pour la tranquillité, au fil des fêtes foraines, bal, marché de Noël, vide greniers ou commémoration reçues sur cette place. Le vrai sujet, c'est comment faire ville ensemble ?

Faire ville : c'est identifier les conflits d'usages. Ce n'est pas de donner raison, ce n'est pas trouver des gagnants ou des perdants, c'est se rencontrer, discuter pour faire chemin ensemble, pour trouver des consensus.

En ce qui concerne la piétonisation : laissons l'expérimentation se faire, apportons des réponses sur ces points de sécurité, de bruit, sur le nettoyage, sur les moyens policiers... Il ne faut pas se tourner les uns contre les autres mais trouver des compromis.

N'oublions pas la dynamique retrouvée de la ville depuis quelques années et les activités rue de Reims y participent. On est passé de 2 500 en 1981 à 10 000 habitants aujourd'hui. On voit bien que St Sulpice prend un nom de ville. Il faut proposer des choses aux nouveaux arrivants sans trop contraindre les autres habitant.e.s.

L'avantage de ce projet est le temps : nous ne sommes pas pressés : s'il faut refaire des mesures de voiries et partager le comptage on le fera, s'il faut réorganiser des ateliers de concertation, on le fera, et avec plaisir.

On expérimentera cet été pour faire une évaluation et vérifier si les choses se sont ou non déroulées selon vos critères de réussite et points de vigilance exprimés.

Merci pour ce débat d'authenticité puis retrouvons nous cet été puis à la rentrée, pour faire l'évaluation. »

*Raphaël Bernardin, Maire de Saint-Sulpice La Pointe*

« Nous avons souhaité organiser ces 3 réunions publiques, ce qui est une première sur un même sujet, pour établir le dialogue le plus constructif possible avec vous.

Notre objectif a toujours été le même : co-construire ce projet avec vous en prenant en compte vos ressentis, vos contraintes, vos doutes, vos inquiétudes...

Le débat n'a pas été toujours simple et c'est bien normal tant les avis divergent et tant le sujet cristallise.

Nous sommes arrivés à une haute qualité d'échange et à un temps d'expérimentation.

Je tiens à vous remercier pour votre présence et pour votre temps.

Nous avons toutes et tous œuvré pour le bien-vivre ensemble. »

*Laurent Saadi, adjoint au rayonnement de la ville*

## Les invariants du projet

Pour rappel, quel que soit le dispositif de piétonnisation ou non retenu, au service de la redynamisation du centre-ville, les « invariants » suivants s'imposeront :

- Le souhait de **redynamiser le centre-ville** et en particulier les commerces,
- Le souhait de **mettre en valeur le patrimoine** architectural et culturel de la bastide et ses abords,
- Le **maintien des « Nocturnes »** en période estivale,
- Le **maintien de la circulation sur le pont**,
- Le maintien de l'accès des **véhicules des services publics, de secours, de livraison** (à certains horaires) **et pour les PMR** à la bastide.

*Les 2 ateliers de concertation ont permis de révéler deux conclusions :*

- **Aucun consensus n'est trouvé à ce stade concernant la piétonnisation** de la rue de Reims : des rencontres supplémentaires sont donc nécessaires. Le projet n'est cependant pas rejeté.
- Les participant.e.s ont exprimé de **fortes attentes sur l'amélioration du cadre vie général au sein de la Bastide**, qui peuvent se gérer indépendamment de la concrétisation du projet de piétonnisation.

## Les propositions de la mairie en termes d'amélioration du cadre de vie de la Bastide

Indépendamment de l'aboutissement de la piétonnisation de la Bastide, les participant.e.s à l'atelier du 5 décembre ont exprimé :

### *70 propositions d'actions*

*(issues de l'analyse transversale des contributions de l'atelier du 5 décembre)*

- **22 propositions concernaient l'amélioration de la gestion des stationnements.**
- **18 propositions concernaient l'amélioration de la qualité de vie**

## 1. L'importance d'une végétalisation de la Bastide

Les participant.e.s à l'atelier du 5 décembre souhaiteraient végétaliser davantage la Bastide :

- *Végétalisation (avec ou sans piétonisation)*
- *Végétalisation de la place des 3 musiciens*
- *Retirer des places de parking autour de l'Eglise pour végétaliser*
- *Planter des arbres*
- *Volonté de pouvoir végétaliser l'espace public devant les habitations*

### Les actions proposées par la mairie

#### A court terme

- *Mise en place du **permis de planter***

#### A moyen terme

- *Poursuite des **actions de végétalisation de l'espace public** en investissant en particulier le pourtour de l'église et la place des 3 musiciens*

## 2. Davantage de propreté au sein de la Bastide

Les participant.e.s souhaiteraient plus de propreté au sein de la Bastide :

- *Nettoyer / Ramasser plus fréquemment les ordures et les excréments de pigeons et chiens*
- *Installer des canisettes*
- *Installer des WC publics*

### Les actions proposées par la mairie

#### A court terme

- *Campagne de sensibilisation en direction des habitants et des usagers*
- *Amplification des mesures de limitation de la présence des pigeons sur les patrimoines public et privé*

#### Moyen terme

- *Implantation de canisettes*
- *Réhabilitation et signalisation des toilettes publiques*

## 3. Davantage de sécurité au sein de la Bastide

Les participant.e.s à l'atelier du 5 décembre souhaiteraient :

- *Plus de sécurité*
- *Lutter contre l'insécurité, bruit et les gaz d'échappement*
- *Imposer le 10 km/h avec radar incitatif*

### Les actions proposées par la mairie

#### A court terme

- *Campagne de sensibilisation en direction des habitants et des usagers au sujet du bruit*
- *Campagne de sensibilisation en direction des habitants et des usagers au sujet de la vitesse des véhicules*

#### A moyen terme

- *Amplification des contrôles par la Police municipale*
- *Création d'une zone de rencontre (20km/h) sur toute la bastide*

#### A long terme

- *Réaménagement de l'espace public pour accompagner la création de la zone de rencontre, notamment dans les secteurs dégradés*



#### 4. Mettre en valeur le patrimoine de la Bastide et notamment l'Église et son pourtour

Pour valoriser le patrimoine, les participant.e.s du 5 décembre ont proposé :

- *D'aménager, comme dans le PLU, une voie verte reliant les différents quartiers / sentier au bord de l'Agout ;*
- *De créer un circuit touristique dans la Bastide (signalétique)*

##### A court terme

- *Opération « Rénovation de façades » en accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de communes Tarn-Agout*

##### A moyen terme

- *Mise en place d'une signalétique touristique*
- *Création d'un cheminement et d'un parc sur les berges de l'Agout*

##### A long terme

- *Réhabilitation des bâtiments publics*

#### 5. Réduire l'emprise de la voiture sur la Bastide

Pour réduire l'emprise de la voiture, dangereuses pour les jeunes et personnes à mobilité réduite, les participant.e.s du 5 décembre proposent :

- *De ne pas faire de boulevards dans la Bastide*
- *D'avoir une communication plus importante sur les mobilités douces*
- *De favoriser le stationnement à l'extérieur de la Bastide (rue Loubatière ; parking du collège ; de l'office du tourisme ; place Plo du Rostan, rue Rhin et Danube, Arçonnerie)*
- *De supprimer des stationnements au sein de la Bastide, notamment autour de l'Église et sur la place des 3 musiciens*
- *De mieux régler le stationnement à l'intérieur de la Bastide (le réserver aux résidents ; favoriser des places dépose-minute devant l'école ou devant les médecins)*
- *A noter : 3 propositions n'envisageaient pas de retirer du stationnement au sein de la Bastide.*

##### Les actions proposées par la mairie

##### A court terme

- ***Campagne de sensibilisation en direction des habitants et des usagers pour la pratique des modes actifs***
- ***Amplification des contrôles par la Police municipale***

##### A moyen terme

- ***Réflexion sur la création d'un dispositif de stationnement « résident de la bastide »***
- ***Reconfiguration de la zone bleue et des emplacements de dépose-minute***

##### A long terme

- ***Élaboration d'un plan de stationnement à l'échelle du centre-ville en accompagnement des opérations de réaménagement des espaces publics***



## Zoom sur l'expérimentation proposée : une fermeture ponctuelle de la rue de Reims au cours des Nocturnes de l'été

Face aux retours positifs reçus vis à vis des Nocturnes tenues l'année dernière (été 2022) sur la rue de Reims, la municipalité **a souhaité reconduire l'autorisation donnée pour l'organisation de cet événement et surtout, le mobiliser pour expérimenter des modalités de fermeture ponctuelle qui ont été exprimées au cours de la concertation sur le projet de piétonnisation.**

Suite à la demande de l'Association des Riverains et des Commerçants de la Bastide (ARCB) reçue le 20 Mars dernier, la municipalité a accepté de reconduire l'événement des Nocturnes.

A noter : Avant l'autorisation, la Ville de Saint-Sulpice a organisé, sur demande des participant.e.s, le **comptage du nombre de véhicules circulant sur la rue de Reims** pour vérifier le nombre de véhicules qui seraient empêchés de circuler en cas de fermeture ponctuelle pour les événements :

- **3 semaines de comptage réalisées**
    - o 2 semaines au cours des vacances de Noël et 1 semaine à la rentrée des vacances d'hiver.
  - En moyenne :
    - o 96 véhicules passent de 16h à minuit le vendredi sur la rue de Reims ;
    - o 74 véhicules de 16h à minuit le samedi.
- Soit une moyenne de 22 véhicules par heure à détourner de la rue.**

L'organisation de cet événement a ainsi été **autorisé les jours et horaires suivants** :

- Du 30 juin au 9 septembre 2023
- De 18h à 23h les vendredi et samedi (soit 9 vendredi et 8 samedi)

**Sous plusieurs conditions** :

- Fermeture partielle de la rue de Reims, du n°3 à la Place de l'église, de 16h à minuit (horaires nécessaires à l'installation logistique de l'événement)
- Déviation de la circulation en direction de Couffouleux par les rues E. Cabié, du 3 mars et du Château (*sens de circulation inversé dans cette dernière rue entre les rues Sicard d'Alaman et du Pont*)
- Maintien de la circulation des véhicules de secours sur la rue de Reims
- Arrêt de la musique à 23h (*en raison des inquiétudes en termes de nuisances sonores exprimées au cours des ateliers*)
- Mise en place d'un dispositif d'information :
  - o Les organisateurs seront responsables de la pose de panneaux d'informations
  - o La déviation et la fermeture ponctuelle de la rue de Reims seront annoncées 1 semaine avant par les équipes municipales. Des panneaux d'informations seront installés devant le porche à l'entrée de la rue de Reims.
- Le dispositif de fermeture sera amovible comme l'année dernière.

## Questions / Réponses suite à la présentation

### Remarques vis à vis des comptages

- Des participant.e.s aimeraient avoir accès aux données brutes du comptage pour plusieurs raisons :
  - Seules des moyennes sont présentées en réunion, hors l'accès aux données brutes permettrait selon eux, que tout citoyen puisse les analyser.
  - Les comptages présentés s'avèrent bien différents des chiffres communiqués lors de la dernière réunion, notamment au niveau des passages sur le pont.
- Une autre participante s'interroge sur la pertinence de comptabiliser des passages en week-end qui sont des jours où la circulation est plus faible et donc moins représentative.

#### → Réponse de Jean François Robic, chef de projet Petites Villes de demain:

*Les données fournies au mois de décembre étaient issues du Département. Les comptages départementaux étant réalisés pour calibrer les plans de déviation dans le cadre de travaux sur le pont, ces données datant de 2009 et 2012 concernaient les passages des véhicules en périphérie du pont et non pas sur le pont.*

*La Ville de Saint-Sulpice a donc souhaité réaliser de nouveaux comptages, pour pallier à l'accident ayant interrompu les comptages en début de mois et pour répondre aux attentes de des participant.e.s qui estimaient les périodes de comptages insuffisantes.*

*Les comptages ont été effectués sur plusieurs rues (Pontnau (1 au 20/01), Centre (14 au 28/02) et Reims (7 au 29/03)). Pour la rue de Reims cela permettait d'avoir un relevé comprenant 5 vendredis et 5 samedis, pendant et hors période de congés scolaires.*

*Ces comptages permettent de savoir aujourd'hui que :*

- *22 véhicules circulent par heure en moyenne le vendredi et le samedi sur la rue de Reims ;*
  - *Maximum 9 véhicules / heure rue du Centre ;*
  - *814 véhicules circulent par jour sur la rue Pontnau. Plus de véhicules circulent en arrivant du pont que dans le sens inverse.*
- Autre remarque : La fermeture se fera sur une période estivale, mais vous prenez des données de comptages réalisés en hiver. Ne serait-il pas plus pertinent de compter les passages de véhicules en été ?

#### → Réponse de Jean François Robic :

*La Ville de Saint Sulpice envisage de comptabiliser les passages de véhicules au cours de l'expérimentation de cet été. Ces comptages permettront de comptabiliser les passages de véhicules sur les rues des déviations et constitueront des données d'évaluation du projet de fermeture ponctuelle de la rue de Reims.*

## Remarques vis à vis des nuisances engendrées par les nocturnes

- Une participante alerte sur le bruit que les activités nocturnes peuvent générer. Un bar est aujourd'hui ouvert dans la rue de Reims le jeudi, vendredi et samedi jusqu'à 1h du matin. Si l'idée n'est pas d'empêcher les jeunes qui profitent de temps en terrasses, les riverains souhaiteraient limiter les soirs d'ouverture jusqu'à 1h pour garantir la tranquillité et le sommeil des riverains. Certaines personnes souhaiteraient que les nocturnes se tiennent donc une seule soirée et non pas deux par semaines.

### → Réponse de Jean François Robic, chargé de projet Petites Villes de demain :

*La Ville de Saint-Sulpice invite les personnes qui participent à ces événements à se responsabiliser pour respecter la tranquillité du voisinage. Elle rappelle aussi aux organisateurs de sensibiliser leur clientèle.*

*Si besoin, tout citoyen est libre de saisir la police municipale pour signaler toute nuisance nocturne. La Ville de Saint-Sulpice rappelle n'avoir reçu aucune plainte en termes de nuisance nocturne au temps des nocturnes l'année dernière. Sans signalement, la municipalité ne peut pas être informée du tapage éventuel. Les équipes municipales resteront vigilantes sur ces nuisances au cours de l'édition de cette année. L'évaluation permettra aussi aux citoyens de faire remonter les nuisances éventuelles.*

### → Réponse de Stéphane Bergonnier, élu en charge de la sécurité :

*Sur la commune de Saint Sulpice, un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool hors terrasses et hors manifestations autorisées jusqu'à 2h du matin, du 15 avril au 31 décembre. Quiconque constate la présence de personnes consommant de l'alcool sur la voie publique avant 2h du matin et provoquent des nuisances sonores, peut appeler la police municipale qui sera en capacité d'arrêter ces nuisances.*

- **Réaction dans l'auditoire :** La police municipale à St Sulpice s'arrête à 18h, au-delà, nous dépendons des équipes de Lavaur, qui mettent par ailleurs beaucoup de temps à arriver. Ce fut le cas lors d'une altercation entre 2 jeunes. Il n'y a qu'une unité pour Lavaur et St Sulpice.

### → Compléments de Stéphane Bergonnier, élu en charge de la sécurité :

*Avec l'augmentation des effectifs des policiers municipaux (8 policiers pour la commune) les horaires de service vont pouvoir être élargis jusqu'à 20h. Ce qui est déjà un progrès.*

*La ville aimerait pouvoir proposer un service jusqu'à 22h voire 23h mais le coût des effectifs reste trop important. Qui plus est, la Ville dispose aujourd'hui de 18 gendarmes et espère que l'arrivée d'une nouvelle gendarmerie, route de Lavaur, d'ici 1 an et demi, amène des effectifs supplémentaires, mais ceci ne dépend pas de la commune.*

- **Remarque :** La déviation proposée sur la rue du château après avoir inversé les sens de circulation ne permettra pas aux propriétaires des garages de cette rue de se garer.

→ **Réponse de Jean François Robic :** Concernant les garages de la rue du château, nous n'étions pas informés. Nous reviendrons vers vous pour discuter d'une alternative.

## Remarques sur la localisation des animations rue de Reims

- Pour certains participant.e.s, et notamment les membres du collectif « Non à la piétonisation de la Rue de Reims », la rue de Reims ne semblent pas adaptée pour accueillir des commerces proposant des terrasses. La mairie devrait missionner un bureau d'études d'urbanisme qui enquêterait sur la nature des bâtiments et identifierait quels types de commerces la rue de Reims pourrait accueillir. S'ils ne se disent pas opposés à des projets d'animations festives pour la Bastide, ils se demandent pourquoi ces animations ne sont pas organisées sur d'autres espaces comme la place Octave Médale du marché du mercredi place Octave Médale, ou le nouveau projet de l'Arçonnerie ? Pourquoi vouloir maintenir à tout prix les animations dans la rue de Reims qui reste un accès routier vers une route départementale?
- **Remarque complémentaire :** Les habitant.e.s sur la place Octave Médale connaissent déjà beaucoup d'évènements dans l'année. Ce serait bien de ne pas en rajouter sur ce lieu, néanmoins l'organisation de ces évènements est positif pour la Ville.

### → Réponse de Thierry Cabanis, manager des centre-ville à la communauté de communes Tarn Agout :

*La communauté de communes, en charge du dynamisme commercial, rencontre beaucoup de porteurs de projets qui ont une passion dont ils souhaitent en faire leur métier. Or aujourd'hui, faute de fréquentations assurées, les personnes les banques ne prêtent plus pour ce genre de projet,*

*La Ville de Saint Sulpice était à 16% de vacance commerciale mais petit à petit la ville s'est reconstruite, le COVID a changé la dynamique : les gens ont voulu revenir à la campagne, pour y trouver une qualité de vie où, contrairement à la ville, rien n'est ouvert 24h/24h. Le nombre d'habitants et donc la fréquence de circulation ont également augmenté. Les aides de l'Etat sont plutôt dirigées sur les communes de Graulhet ou Mazamet car les vacances sont énormes. Or, nous recevons beaucoup de demandes et la communauté de communes essaie de discuter avec les banques pour maintenir le foncier et permettre à des petits porteurs de projets de s'installer. Le foncier est un enjeu essentiel mais il est compliqué à maîtriser à St Sulpice ce qui explique que certains s'installent ou les locaux restent accessibles.*

### → Réponse de Julien Espiga, commerçant de la rue de Reims et trésorier l'Association des Riverains et des Commerçants de la Bastide –

*Le projet des nocturnes est né historiquement en 2015 avec pour ambition d'animer la Bastide, de proposer un peu de vie sociale et culturelle. A travers les premières dates en 2015, 3 ou 4 par an, nous avons reçu une demande croissante des participant.e.s ce qui nous a motivé pour proposer une extension des dates, en l'occurrence par des évènements nocturnes l'été. L'année dernière nous avons mis en place la première version des Nocturnes, 10 dates entre le 17 juin et le 9 Septembre, avec 10 concerts.*

*Cette année, l'ARCB est allée dans le sens de la demande des usagers pour l'accroissement des dates pour un évènement qui draine tout de même 250 personnes par soir. Passer de 10 à 17 dates permet d'accroître des possibilités d'organisation de spectacles et de musique.*

*Mais à part proposer des dates sur d'autres vacances scolaires, l'ARCB pense qu'il y a peu de risques d'extensions possibles au-delà des 8 week-end de l'été.*

*Face aux craintes exprimées par le collectif, l'ARCB dit veiller au bon déroulement des nocturnes et rappelle n'avoir reçu aucune plainte l'année dernière. Les organisateurs ont veillé à ce que la musique s'arrête dans les horaires impartis pour respecter l'atmosphère bienveillante des nocturnes.*

*L'installation sur la rue de Reims se fait principalement en raison des organisateurs qui sont installés rue de Reims. Pour rappel, l'ARCB organise d'autres évènements que les Nocturnes ( la Fête de la Musique et la Sardinade de Septembre) qui se tiennent sur la place du marché. Enfin, pour être transparent sur le modèle économique des nocturnes : l'association reçoit une subvention de la mairie de 5000 euros à l'année. Cette subvention permet de financer une partie de l'ensemble des évènements, comme les cachets des artistes en l'occurrence pour les Nocturnes.*

### **Remarques sur la démarche de concertation :**

- Un participant ayant participé à toutes les réunions exprime les avoir trouvés très intéressants. Selon lui, tout le monde a pu être écouté. Il faut désormais selon lui avancer ensemble et continuer ce genre d'ateliers pour que la rue de Reims puisse continuer à vivre, à évoluer, avec les données économiques et de populations que la ville connaît aujourd'hui.
- Le collectif « Non à la piétonisation Rue de Reims » estime que la demande des commerçants est importante à entendre. C'est davantage la manière dont a été présenté le projet qui est source de conflits. Il semblait déjà arrêté. Le collectif ne rejette pas les animations commerciales mais souhaite plutôt qu'elles aient lieu ponctuellement, sans entraver en permanence la circulation sur la rue de Reims. La redynamisation du centre-ville, des commerces, les animations commerciales, les nocturnes sont entendables à partir du moment où elles restent minoritaires et que la rue de Reims reste une voie de circulation jusqu'au pont ; que les déviations soient organisées et temporaires.